



Plateforme Auvergne Rhône-Alpes des Associations territoriales de MJC



**Un service qui marche pour
accompagner le Service
Civique dans les MJC de la
Région**

sc.mjcaura@gmail.com

Le Service Civique : qu'est-ce que c'est ?

- ✓ Un engagement volontaire possible pour tous les jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap
- ✓ Sur une période de **6 à 9 mois**, pour une durée hebdomadaire de mission représentant au moins 24 heures (la Plateforme se positionne pour un temps d'accueil compris entre 24 et 30h hebdomadaire afin de permettre au Volontaire de préparer son entrée dans la vie active et de ne pas se substituer à un salarié)
- ✓ Pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la Nation
- ✓ Donnant droit au versement d'une indemnité de **473.04€ net** pris en charge par l'Etat plus **107.58€ (montant au 01/01/2018)** à la charge de la MJC
- ✓ Ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat, à la formation et à tutorat
- ✓ Effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'international
- ✓ Droit à la formation **PSC1** et **formation civique et citoyenne**.

La **Plateforme** décline au niveau régional pour toutes les associations adhérentes des associations territoriales de MJC l'agrément national Service Civique accordé à la **Confédération des MJC de France**

Les thématiques possibles de missions sont :

Thème de la mission	Numéro	Sous-numéro	Intitulé de la mission
Solidarité	1	A	LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES AGEES
Education pour tous	3	A	SOUTIEN AUX ACTIONS FAVORISANT L'ACCES AUX SAVOIRS POUR TOUS NOTAMMENT A TRAVERS DES ACTIVITES D'AIDE A LA SCOLARITE DES ATELIERS SOCIOCULTURELS OU LA CREATION D'EVENEMENTS
Culture et loisirs	4	A	PARTICIPATION ET SOUTIEN A L'ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE DES TERRITOIRES COUVERTS PAR LES MJC A L'ORGANISATION D'EVENEMENTS CULTURELS A L'ANIMATION DE LIEUX CULTURELS ET A LA PROMOTION DES CULTURES EMERGENTES
Sport	5	A	PROMOTION DU SPORT ET DE SES VALEURS ET SENSIBILISATION A DE NOUVELLES PRATIQUES SPORTIVES.
Environnement	6	A	EDUQUER ET SENSIBILISER AU DEVELOPPEMENT DURABLE.
Mémoire et citoyenneté	7	A	FAVORISER L'ENGAGEMENT CITOYEN DES JEUNES

Un référentiel des missions est disponible sur le site :

<http://www.service-civique.gouv.fr/>

Un service mis en place par la Plateforme Auvergne Rhône Alpes des Associations territoriales de MJC pour faciliter l'accueil des volontaires par les MJC

Chaque MJC désireuse d'accueillir un/une jeune en Service Civique prend contact avec la Plateforme (sc.mjcaura@gmail.com) pour l'étude de faisabilité, le montage de la convention de mise à disposition, le contrat d'engagement de Service Civique et sa notification.

Pendant la durée de son Service Civique le/la jeune sera accompagné.e par un.e tuteur.trice (formé.e) sur la structure d'accueil. La MJC et le/la Volontaire bénéficient d'un appui possible auprès de la Plateforme en cas de besoins pendant toute la durée de la mission.

Comment ça marche ?

La MJC fait une demande à la Plateforme qui lui transmet les documents nécessaires à l'élaboration de la mission *(il est essentiel qu'une réflexion soit menée entre les décideurs de la MJC et largement partagée avec l'ensemble de ses acteurs. La place que vous souhaitez proposer au Volontaire doit être questionnée, en particulier, la question de la complémentarité et de la non-substitution de leurs actions avec celles menées par les salariés de l'association.)*

Une fois la mission définie et co-validée, la Plateforme met en ligne l'offre sur le site de l'Agence du Service Civique permettant aux volontaires de postuler *(si la MJC a déjà un(une) jeune en vue pour la mission, l'étape « mise en ligne » n'est pas nécessaire)*

Lorsque le/la Volontaire est retenu.e, les éléments nécessaires à l'établissement du contrat sont demandés à la MJC et vérifiés par la Plateforme.

Cette étape franchie, il faut compter 15 jours (délai administratif) avant de démarrer la mission.

Les missions commencent au premier du mois

La Plateforme réalise le contrat et les conventions sur le site de l'ASP et accompagne la démarche jusqu'à la validation complète du contrat par l'ASP et reste votre interlocuteur durant toute la durée de la mission

Au long de la mission, la Plateforme proposera des journées de formation civique et citoyenne (formation obligatoire) et le passage du PSC1.

Quelles obligations pour la MJC ?

- ✓ Définir une mission rentrant dans le cadre du service civique
- ✓ Accueillir convenablement le/la Volontaire au sein de la structure
- ✓ Nommer un.e « tuteur.trice » responsable du Volontaire tout au long de la mission
- ✓ Verser au Volontaire une prestation en nature ou en espèce d'un montant de 107.58€ net (*indemnité de service civique montant au 01/01/2018*)
- ✓ Donner au Volontaire la possibilité de participer aux journées de formation civique et citoyenne et au PSC1 proposés par la Plateforme
- ✓ Informer la Plateforme de tous dysfonctionnements

Où trouver toutes les informations sur le service civique ?

<http://www.service-civique.gouv.fr/>

Pour joindre la Plateforme :

sc.mjcaura@gmail.com

(Traitement des demandes les mardi, jeudi et vendredi matin)

